



Le Grand Conseil a décidé d'écarter la mesure visant à interdire les chauffages et chauffe-eau électriques. Mais l'association reste vigilante. SAMUEL FROMHOLD

ECHICHENS L'association «Choc électrique» remporte une première manche.

«La vigilance reste de mise»

CLÉMENTINE PRODOLLIER

info@lacote.ch

«Choc électrique» tient sa première victoire. Le 10 septembre, l'association glandoise de défense des propriétaires de chauffages électriques obtenait ce pourquoi elle s'était battue pendant plus d'un an: la suppression d'un alinéa figurant dans un article de la nouvelle loi sur l'énergie qui obligerait les propriétaires de chauffages électriques à remplacer leurs équipements d'ici 2030. «Face à la menace référendaire, le Grand Conseil a décidé d'écarter la mesure litigieuse pour ne pas risquer de faire capoter l'ensemble du projet, comme ce fut le cas dans le canton de Fribourg», s'est réjoui le président de l'association, Jean-Pierre Mérot, en préambule de la séance organisée jeudi soir à Echichens. «Ce succès va au-delà de nos espérances les plus folles. Nous pouvons nous en féliciter», a-t-il ajouté.

Pas question pour autant de

«Gagner une bataille, ce n'est pas gagner la guerre. Restons mobilisés.»



JEAN-PIERRE MÉROT
PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION
«CHOC ÉLECTRIQUE»

crier victoire. Car les zones d'ombre demeurent. A commencer par le sens du mot «renouvellement» figurant dans le premier alinéa du même article de loi. «L'installation et le renouvellement des chauffages restent interdits, comme ils le sont depuis 1993. Mais le terme de renouvellement prête à

confusion: l'entretien des chauffages existants est-il permis? Le remplacement de quelques éléments défectueux est-il autorisé? Nous demandons aux députés de clarifier la terminologie pour lever toute ambiguïté», explique le Glandois.

Adversaires nombreux

Ce n'est pas tout. Si le lobby peut se targuer d'avoir réussi à convaincre une majorité de parlementaires, il compte encore de nombreux adversaires. «Les Verts ont déjà annoncé le dépôt d'une motion visant à réintroduire cette interdiction dans un article annexe, une fois la loi votée», indique Guy-Philippe Bolay, député libéral au Grand Conseil vaudois et membre de «Choc électrique».

Au niveau fédéral aussi, la menace plane. «La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) a déposé une motion demandant au Conseil fédéral d'établir un cadre légal qui permette d'assurer le remplacement de la

plupart des chauffages électriques d'ici 2025», complète Olivier Feller, conseiller national PLR et membre actif de l'association. Acceptée par le Conseil des Etats en 2012, la motion a depuis été mise entre parenthèses en attendant le traitement de la nouvelle loi sur l'énergie. Et puis, il y a la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, «qui a tendance à formuler des directives informelles présentées comme comportant une force obligatoire», estime le député. Et d'ajouter: Il ne faudrait pas que le Parlement se voie imposer une règle allant dans le sens d'un démantèlement des chauffages électriques.»

La vigilance reste donc de mise pour les quelque 3600 membres de l'association. En tout cas, le message est martelé. «Gagner une bataille, ce n'est pas gagner la guerre. Restons mobilisés», conclut Jean-Pierre Mérot. Les débats consacrés à la révision de la Loi vaudoise sur l'énergie se poursuivent demain. ●